

Luxembourg, le 17 mars 2022

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone de « Cornelysmillen - Schucklai » sise sur le territoire de la commune de Troisvierges. (6000CMA)

*Saisine : Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
(3 février 2022)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de déclarer zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle la zone de « Cornelysmillen - Schucklai » sise sur le territoire de la commune de Troisvierges.

Le Projet trouve sa base légale dans la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles qui prévoit que des parties du territoire peuvent être définies et déclarées zones protégées d'intérêt national, sous forme de réserve naturelle, sous forme de paysage protégé, ou sous forme de corridor écologique en vue d'assurer soit la sauvegarde des habitats et des espèces, soit la sauvegarde du paysage, le bien-être humain ou la connectivité écologique.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques à formuler et s'en tient à l'exposé des motifs qui explique clairement le cadre et les objectifs du Projet.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

CMA/DJI

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)